

ALTEN

Société anonyme au capital de 36 350 910,75 euros

Siège social : 40 avenue André Morizet –Boulogne-Billancourt (92100)

348 607 417 RCS Nanterre

(la « Société »)

RAPPORT SPÉCIAL SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS

(Article L. 225-197-4 du code de commerce)

I. Opérations réalisées en vertu des dispositions des articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce

Sur la base de l'autorisation délivrée par l'Assemblée générale du 22 juin 2022 (dans le cadre de sa 16^e résolution), le Conseil d'administration a décidé **le 26 octobre 2022** :

- **l'attribution de 59 700 droits à actions soumise à condition de présence uniquement au profit de 18 bénéficiaires.** L'attribution définitive des actions interviendra le 26 octobre 2024 (minuit), sous réserve du respect de la condition de présence. Aucune période de conservation n'est applicable.

- **l'attribution de 116 455 droits à actions au profit de 256 bénéficiaires soumise à conditions de présence et de performance.** L'attribution définitive des actions interviendra le 26 octobre 2026 (minuit), sous réserve du respect de la condition de présence à la même date. Par ailleurs, le nombre d'actions acquises définitivement dépendra du niveau d'atteinte des conditions de performance fixées au plan. Ces conditions de performance sont décrites au sein du chapitre 3.2 du rapport sur le gouvernement d'entreprise figurant dans le Document d'enregistrement universel 2022 de la Société. Aucune période de conservation n'est applicable.

II. Actions attribuées gratuitement en 2022 aux mandataires sociaux d'ALTEN

Néant.

III. Actions attribuées gratuitement en 2022 aux mandataires sociaux d'ALTEN par des sociétés contrôlées par ALTEN

Néant.

IV. Actions attribuées gratuitement en 2022 aux 10 salariés d'ALTEN non-mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées est le plus grand

Date du plan	Nombre d'actions de performance attribuées	Bénéficiaire n°
26/10/2022 (plan n°20)	12 000	1
26/10/2022 (plan n°21)		
26/10/2022 (plan n°20)	7 865	2
26/10/2022 (plan n°20)	6 250	3
26/10/2022 (plan n°21)	4 000	4
26/10/2022 (plan n°21)	3 000	5
26/10/2022 (plan n°20)	2 650	6
26/10/2022 (plan n°21)		
26/10/2022 (plan n°20)	2 200	7
26/10/2022 (plan n°21)	1 000	8
26/10/2022 (plan n°20)	900	9
26/10/2022 (plan n°20)	800	10

V. Historique des attributions gratuites d'actions

Autorisation de l'Assemblée générale du 24 mai 2016	Attributions gratuites d'actions		Attributions d'Actions de Préférence B ⁽³⁾		
	Plan AGAP 4/18	Plan AGA n° 2	Plan ADP n° 3	Plan ADP n° 5	Plan ADP n° 6
Date du Conseil d'administration	25/04/2018	27/07/2016	27/10/2016	26/04/2017	26/07/2017
Nombre total d'actions attribuées gratuitement dont ⁽¹⁾ :	75 320	1 572	500	18	167
Simon AZOULAY	-	-	-	-	-
Gérald ATTIA ⁽²⁾	-	-	-	-	-
Date d'acquisition des actions	25/04/2019	27/07/2018	27/10/2018	26/04//2019	26/07/2019
Date de fin de période de conservation	25/04/2020	27/07/2020	27/10/2020	26/04/2021	26/07/2021
Conditions d'attribution définitive	Présence et performance	Présence	Présence et performance	Présence et performance	Présence et performance
Nombre d'actions attribuées définitivement au 31 décembre 2022	75 320	1 461	500	18	167
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques (au 31/12/2022)	0	111	0	0	0
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	0	0	0	0	0

(1) Les dirigeants mandataires sociaux bénéficiaires d'Actions de Préférence ou d'actions de Performance sont tenus de conserver une quotité de 2 % des actions ordinaires jusqu'à la cessation de leurs fonctions. Le nombre d'actions indiqué concernant les attributions d'Actions de Préférence B correspond au nombre d'actions de performance attribuées, étant précisé que le ratio de conversion est d'un nombre maximum de 100 actions ordinaires pour une Action de Préférence B.

(2) Directeur Général Délégué jusqu'au 31 décembre 2022.

(3) une Action de Préférence B donne droit au maximum à l'attribution de 100 actions ordinaires, le ratio de conversion étant déterminé en fonction de l'atteinte de critères de performance et de présence.

Attributions d'Actions de Préférence B⁽³⁾

Attributions gratuites d'actions			Attribution gratuite d'actions				
Plan ADP n° 7	Plan ADP n° 8	Plan ADP n° 12	Autorisation de l'Assemblée générale du 20 juin 2018 (« Plan 2018 »)	Plan AGAP n° 9	Plan AGAP n° 10	Autorisation de l'Assemblée générale du 18 juin 2019 (« Plan 2019 »)	Plan AGAP n° 11
19/09/2017	25/10/2017	18/06/2019	Date du Conseil d'administration	24/10/2018	18/06/2019	Date du Conseil d'administration	15/11/2019
729	200	814	Nombre total d'actions attribuées gratuitement dont ⁽¹⁾ :	100 450	49 550	Nombre total d'actions attribuées gratuitement dont ⁽¹⁾ :	150 000
-	-	-	Simon AZOULAY	-	-	Simon AZOULAY	-
-	-	423	Gérald ATTIA ⁽²⁾			Gérald ATTIA ⁽²⁾	-
19/09/2019	25/10/2019	18/06/2021	Date d'acquisition des actions	24/10/2022	18/06/2023	Date d'acquisition des actions	15/11/2023
19/09/2021	25/10/2021	18/06/2023	Date de fin de période de conservation	-	-	Date de fin de période de conservation	-
Présence et performance	Présence et performance	Présence	Conditions d'attribution définitive	Présence et performance	Présence et performance	Conditions d'attribution définitive	Présence et performance
661	70	814	Nombre d'actions attribuées définitivement au 31 décembre 2022	78 050	0	Nombre d'actions attribuées définitivement au 31 décembre 2022	0
68	130	0	Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques (au 31/12/2022)	22 400	7 000	Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques (au 31/12/2022)	11 100
0	0	0	Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	0	42 550	Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	138 900

(1) Les dirigeants mandataires sociaux bénéficiaires d'Actions de Préférence ou d'actions de Performance sont tenus de conserver une quotité de 2 % des actions ordinaires jusqu'à la cessation de leurs fonctions. Le nombre d'actions indiqué concernant les attributions d'Actions de Préférence B correspond au nombre d'actions de performance attribuées, étant précisé que le ratio de conversion est d'un nombre maximum de 100 actions ordinaires pour une Action de Préférence B.

(2) Directeur Général Délégué jusqu'au 31 décembre 2022.

(3) Une Action de Préférence B donne droit au maximum à l'attribution de 100 actions ordinaires, le ratio de conversion étant déterminé en fonction de l'atteinte de critères de performance et de présence.

Attribution gratuite d'actions

Autorisation de l'Assemblée générale du 18 juin 2020 (« Plan 2020 »)	Plan AGA n° 13 – Motivation 2020		Plan AGAP n° 14	Plan AGA n° 15
Date du Conseil d'administration	27/10/2020		27/10/2020	27/10/2020
Nombre total d'actions attribuées gratuitement dont ⁽¹⁾ :	163 365		164 500	10 000
Simon AZOULAY	-		75 000	-
Gérald ATTIA ⁽²⁾	-		35 000	-
Date d'acquisition des actions	27/10/2022		27/10/2023	27/10/2022
Date de fin de période de conservation				
Conditions d'attribution définitive	Présence		Présence et performance	Présence
Nombre d'actions attribuées définitivement au 31 décembre 2022	62 205		0	10 000
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques (au 31/12/2022)	101 160		15 000	0
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	0		149 500	0

(1) Les dirigeants mandataires sociaux bénéficiaires d'Actions de Préférence ou d'actions de Performance sont tenus de conserver une quotité de 2 % des actions ordinaires jusqu'à la cessation de leurs fonctions. Le nombre d'actions indiqué concernant les attributions d'Actions de Préférence B correspond au nombre d'actions de performance attribuées, étant précisé que le ratio de conversion est d'un nombre maximum de 100 actions ordinaires pour une Action de Préférence B.

(2) Directeur Général Délégué jusqu'au 31 décembre 2022.

Attribution gratuite d'actions

Autorisation de l'Assemblée générale du 18 juin 2020	Plan AGAP n° 16	Plan AGA n° 17	Autorisation de l'Assemblée générale du 28 mai 2021	Plan AGA n° 18	Plan AGAP n° 19
Date du Conseil d'administration	23/02/2021	23/02/2021	Date du Conseil d'administration	27/10/2021	27/10/2021
Nombre total d'actions attribuées gratuitement dont :	109 450	13 500	Nombre total d'actions attribuées gratuitement dont ⁽¹⁾ :	105 850	116 825
Simon AZOULAY	-	-	Simon AZOULAY	-	-
Gérald ATTIA ⁽²⁾	-	-	Gérald ATTIA ⁽¹⁾	-	-
Date d'acquisition des actions	29/02/2024	23/02/2023	Date d'acquisition des actions	27/10/2023	27/10/2025
Date de fin de période de conservation			Date de fin de période de conservation		
Conditions d'attribution définitive	Présence et performance	Présence	Conditions d'attribution définitive	Présence	Présence et performance
Nombre d'actions attribuées définitivement au 31 décembre 2022	0	0	Nombre d'actions attribuées définitivement au 31 décembre 2022	0	0
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques (au 31/12/2022)	4 300	0	Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques (au 31/12/2022)	0	600
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	105 150	13 500	Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	105 850	116 225

(1) Directeur Général Délégué jusqu'au 31 décembre 2022.

Attribution gratuite d'actions

Autorisation de l'Assemblée générale du 22 juin 2022	Plan AGA n° 20	Plan AGAP n° 21
Date du Conseil d'administration	26/10/2022	26/10/2022
Nombre total d'actions attribuées gratuitement dont :	59 700	116 455
Simon AZOULAY	-	-
Gérald ATTIA ⁽¹⁾	-	-
Date d'acquisition des actions	26/10/2024	26/10/2026
Date de fin de période de conservation		
Conditions d'attribution définitive	Présence	Présence et performance
Nombre d'actions attribuées définitivement au 31 décembre 2022	0	0
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques (au 31/12/2022)	0	0
Actions attribuées gratuitement restantes en fin d'exercice	59 700	116 455

(1) Directeur Général Délégué jusqu'au 31 décembre 2022.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION